

POLITIQUE

En vigueur le : 16 juin 2014

Domaine : **ADMINISTRATION**

Révisée le : 10 juin 2020

SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) reconnaît toute l'importance des services destinés à la petite enfance sur le développement des compétences langagières de l'enfant et de son intégration scolaire. Il développe des partenariats étroits avec les fournisseurs de services de la petite enfance (services de garde et Centre ON y va) situés dans ses écoles sur son territoire.

Les fournisseurs de services de garde francophones adhèrent à la vision et à la mission du Csc MonAvenir. Tout service de garde situé à l'intérieur d'une école du Csc MonAvenir est reconnu comme un service de garde de langue française et doit respecter le caractère spirituel et culturel de l'école dans laquelle il se trouve.

Le Csc MonAvenir reconnaît également le besoin fondamental pour certains parents d'utiliser des services de garde dans le contexte de la vie familiale.

BUT

Le Csc MonAvenir s'engage à mettre en place les mécanismes visant à faciliter la collaboration entre les services destinés à la petite enfance et ses écoles. Ces partenariats facilitent le développement des compétences langagières des enfants et favorisent leur réussite lors de l'intégration au système scolaire catholique de langue française.

1. Le Csc MonAvenir appuie l'établissement de services de garde et de la petite enfance dans les écoles là où l'espace le permet, le besoin est manifesté et le service peut être autofinancé ou géré par un organisme externe.
2. La langue de communication entre le Csc MonAvenir et les services de garde est le français.
3. Le Csc MonAvenir se conforme aux exigences des Programmes de jour prolongé offerts par des tiers du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

À PRESCRIRE

Il incombe à la direction de l'éducation, ou à son/sa délégué(e), d'assurer l'élaboration des directives administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.